

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2025 - (N° 2146)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 6

AMENDEMENT

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	0	-8 000 000	0	0
Concours spécifiques et administration	0	0	0	0
TOTAUX	0	-8 000 000	0	0
SOLDE	+8 000 000		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un accord est intervenu en commission mixte paritaire pour augmenter le financement des centres municipaux de santé de 8 M€ en AE et en CP sur le programme « Concours spécifiques et administration ».

Au-delà de la minoration des annulations en CP (8 M€) proposées par la CMP sur le programme « Concours spécifiques et administration », le Gouvernement, par cet amendement, souhaite lever le gage proposé sur les AE et revenir sur l'annulation de 8 M€ en AE sur le programme « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».